

**Conseil de quartier  
Saint-Jean / République  
Mercredi 8 octobre 2008, centre social Saint-Jean**

**Présents :**

**Rémy Rebeyrotte**, maire d'Autun, président de la communauté de communes de l'Autunois, vice-président du conseil général de S&L chargé de la Culture

**Jacques Lioret**, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'Economie, de l'Emploi, du Développement durable, de l'Habitat, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

**Marie-Claire Tellier**, adjoint chargé de l'Administration générale, de la Gestion du Personnel et de la Modernisation des Services

**Monique Gatier**, adjoint chargé des Solidarités, du Logement, de la Famille et de la Politique de la Ville

**Roger Vernay**, adjoint chargé de la Sécurité, de la Vie quotidienne, de la Vie des Quartiers et de la Vie associative

**Hubert Lobreau**, conseiller municipal délégué aux Equipements sportifs et de Loisirs

**Jean-Luc Tuypens**, conseiller municipal délégué à la Sécurité, et à la Vie des Quartiers

**Sylvie Brochot**, conseiller municipal

**Florent Priest**, directeur des Services techniques, CCA

**Thierry Colin**, directeur général des Services, CCA

**Fabien Nevers**, responsable du service Animation, Ville d'Autun

**Anne Fransioli**, responsable du centre social Saint Jean, DCSU, Ville d'Autun

**Carole Mongouachon**, Coordinatrice des centres sociaux, DCSU, Ville d'Autun

**Excusé :**

**Jean-Claude Gandré**, directeur de l'agence d'Autun, OPAC 71

**Introduction par Roger Vernay**

Le périmètre du quartier a été quelque peu modifié. Il est rajouté le Faubourg d'Arroux, la rue Carillon et le camping qui géographiquement sont davantage rattachés à ce quartier.

Il est rappelé que la Ville d'Autun n'est pas dans l'obligation d'organiser des conseils de quartiers. La loi oblige leur mise en place pour un nombre d'habitants supérieur à 80 000.

Pour autant le conseil de quartier, constitue un intermédiaire pertinent entre la population et la municipalité.

Un des objectifs ce soir est de renouveler la composition du conseil de quartier. Les noms des habitants participants à l'animation du conseil de quartier seront communiqués aux autres habitants du quartier.

Des réunions générales ouvertes à tous les habitants du quartier, comme celles-ci seront organisées une à deux fois par an.

De plus, des petites réunions durant l'année ne réuniront que les membres du conseil de quartier pour conduire à bien des projets. Il est souhaité que le conseil de quartier soit davantage autonome en prenant l'initiative de se réunir parfois seul et d'organiser des projets structurants répondant à des besoins sur le quartier mais aussi à l'échelle de la Ville.

Un référent sera nommé, ainsi qu'un adjoint. Ces deux personnes seront les interlocuteurs privilégiés des services de la Ville d'Autun. Ils devront s'adresser aux services compétents qui sera en mesure de régler le problème soulevé (Direction Aménagement et Cadre de Vie, Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine, Direction de la Vie du Citoyen, Service animation...).

## **Présentation du Service Animation**

Territoire d'aventures pour les 3/12 ans, tous les mercredis et vacances scolaires.

C// pour les 12/17 ans pendant les vacances scolaires au centre social Saint-Jean.

Danse Hip Hop avec Florence Guijo l'animatrice.

Un Point Info Jeunesse mis en place depuis septembre 2008 dans les anciens locaux de l'office du tourisme : informer les jeunes jusqu'à 25/30 ans, sur les loisirs, les études....

Animations pédagogiques pendant les temps scolaires avec les écoles.

Les actions en direction des quartiers ne sont pas une priorité, mais font malgré tout l'objet de travail sur projets ponctuels.

## **Présentation des centres sociaux**

Depuis le 1er janvier de cette année, la Direction des centres sociaux n'est plus rattachée au CCAS mais à la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine dirigée par Gilbert Darroux.

Existence de quatre structures (centre social Saint-Jean, centre social Saint-Andoche, centre social du Prieuré Saint-Martin, maison des Hauts-quartiers).

Il est proposé un accueil tout public pour écouter, informer et orienter.

Des permanences d'associations, d'institutions se déroulent au sein de cet espace public. Des associations sportives y conduisent également leurs activités. Tout un réseau de bénévoles soutient la responsable dans l'animation générale du lieu (rappel de la reprise de la permanence écrivain public tous les jeudis matins de 9h à 12h par Mme Javelot, mise en place, avec l'association familiale, du soutien scolaire...)

C'est un lieu que tout à chacun peut investir pour suggérer ses idées de projets...

Les centres sociaux s'inscrivent dans une dynamique partenariale locale leur permettant de conduire des projets appropriés au regard des problématiques ou des besoins constatés.

### **Intervention de M. le Maire**

Rappel du contexte économique et social actuel, difficile, et la nécessité d'opérer des choix.

Dans le cadre des grands investissements, se poursuivront les projets suivants : la gendarmerie, la caserne des pompiers, le projet de rénovation urbaine du quartier d'habitat collectif de Saint-Pantaléon, la valorisation du site de la Porte d'Arroux, la reconstruction du centre social Saint-Andoche.

Des choix devront être effectués entre le rond point du Vallon et une desserte entre la zone d'activité de Bellevue et Saint-Pantaléon pour le développement des commerces et de l'industrie.

Des petits investissements seront davantage privilégiés.

### **Questions posées par l'assemblée présente (environ 70 personnes)**

- **Le rond point du Vallon reste un endroit problématique en terme de circulation et notamment pour s'engager direction d'Arnay Le Duc. La desserte de Bellevue est également un projet nécessaire, mais ne faut-il pas faire des choix ?**

Réponse : Il faut effectivement se donner des priorités et surtout effectuer un choix d'harmonisation. Ce carrefour du Vallon, reste problématique. Les phases de concertation s'étaient bien déroulées. Le dossier de la voie de desserte des zones a été ré ouvert en concertation avec le Conseil

Général. Une étude a été demandée au Cabinet Goudriot de Nevers par le Conseil Général. La situation devrait être plus claire dans six mois.

- **Problème des inondations régulières vers la Porte Saint-André**

Réponse : Il est effectivement nécessaire de revoir le problème des eaux pluviales. Des travaux s'imposent liés aux changements climatiques. Les réseaux datent de nombreuses années et beaucoup d'équipements sont à remettre aux normes. Les travaux d'étanchéité ont conduits eux aussi à accentuer la situation. Le faubourg Saint-André par temps de grande pluie reste dangereux.

Les avaloirs devant l'entrée du temple seront à revoir.

- **Problème avec le réseau d'assainissement rue de Paris : raccordement de Mme Delacourcelle au n°16 (murs humides...)**

Réponse : La situation sera prise en compte, mais elle n'est pas prioritaire.

- **Eclairage défectueux de la place Porte d'Arroux et des avaloirs qui ne sont pas nettoyés régulièrement.**

Réponse : sera pris en compte.

- **Au bât G depuis le changement des lampadaires, il fait plus sombre. Le passage devant le bât G devient une route express. Les parents coupent par ce chemin car celui plus haut n'est plus accessible que dans un sens. Il faudrait installer des ralentisseurs.**

Réponse : L'orientation des lanternes de l'éclairage public sera revue pour améliorer l'éclairage du parking devant l'immeuble. Une réunion sera organisée avec l'OPAC pour sécuriser la circulation devant l'immeuble (les problèmes de domanialité seront revus à cette occasion).

- **Problème d'une famille du voyage installée sur un terrain rue des Pierres**

Réponse : Cette famille auparavant installée à Saint Pantaléon a acheté un terrain rue des Pierres à un particulier. Il se trouve que le terrain n'est pas constructible et est classé en zone naturelle. La famille ne pourra pas rester sur ce terrain car aucun raccordement d'eau ne sera possible. La ville d'Autun est dans l'obligation de proposer une solution de relogement. Il existe bien un terrain permettant l'accueil des gens du voyage, mais des soucis de mésententes entre les familles empêchent la concrétisation du projet.

- **Problème de sécurité rue des pierres : passage à double sens, accentué par une haie qui n'est pas taillée et une absence de panneaux indiquant des limitations de vitesse.**

Réponse : La haie sera taillée pour plus de sécurité et le chemin piéton sera rechargé.

- **Que devient le bâtiment Minnaert en face de la caisse d'épargne ?**

Réponse : La municipalité possède les lieux. L'objectif est de pouvoir constituer un parking caché de 180 places environ, qui permettrait de désengorger le parking face au lycée Bonarparte, pour plus de sécurité pour les jeunes et afin de permettre aux terrasses des cafés de se développer.

- **La maison de la famille Maltère, que devient-elle ?**

Réponse : Sa démolition est prévue au premier trimestre 2009. En effet, une nouvelle loi stipule que pour réaliser une démolition le projet doit prévoir ou du moins indiquer, ce qui sera prévu à la place, en terme de reconstruction ou autre. L'OPAC a dû revoir donc l'ensemble du projet.

- **Place Anne-Marie Javouhey (en face des remparts Saint-Jean) : des ralentisseurs seraient nécessaires, problème de sécurité vers l'école.**

Réponse : Revoir les locataires du parking LOPOFA.

- **L'aménagement de la voie du bord d'Arroux va-t-elle continuer ?**

Réponse : Avec l'aide du Lion's Club et de l'association la Gaule Morvandelle, nous pourrions poursuivre cet aménagement qui permettra de longer Changarnier pour se rendre jusqu'au Vallon. Le pied du pont est large, il suffira de le sécuriser.

- **L'augmentation des impôts locaux questionne.**

Réponse : Il y a eu une augmentation de 57% des impôts locaux et ce en lien avec la CCA, mais une augmentation de 57% sur une base à l'origine faible ne représente en réalité qu'une augmentation de 9 euros par ménage. Ce sont les impôts les moins « justes », car contrairement aux impôts sur le revenu, ils ne tiennent pas compte des ressources des ménages.

- **La rue Naudin pourrait elle être à sens unique ?**

Réponse : étude à la prochaine commission de la circulation.

- **Il manque des poubelles, notamment pour pouvoir déposer les déchets canins.**

Réponse : chaque année bon nombre de poubelles sont installées un peu partout en ville. La démarche se poursuivra.

- **A l'heure où nous évoquons les économies d'énergie, qu'est-il fait pour faciliter les déplacements en vélo ?**

Réponse : Pour rappel il existe depuis peu un service de co-voiturage qui a été mis en place par la CCA (03.85.86.51.00). Il sera bientôt prévu un comité événement qui permettra lui aussi un co-voiturage pour se rendre sur des événements exceptionnels (spectacles...).

Le plan bus du département « le buscéphale » à partir du 13 octobre qui a permis une multiplicité des liaisons entre les grandes villes de Saône et Loire pour 1.50 euros le ticket.

Il faudra de ce fait, nécessaire de revoir les liaisons urbaines de la ville d'Autun afin de faire correspondre l'ensemble (la ligne 1 est bien utilisée). Entre Bellevue et Janus, il sera possible de circuler à pied ou à vélo. La géographie de la Ville d'Autun ne se prête pas bien à des pistes cyclables. Un vélo électrique est testé par la CCA. Il existe des arceaux verts un peu partout en ville qui permettent d'attacher les vélos.

- **Problème d'un pré non entretenu (herbes hautes et pneus en vrac) situé vers le pont d'Arroux (promenade Monmerot).**

Réponse : Les services de la Ville vont revoir les conditions du bail (celui-ci arrive à son terme) et passeront pour faucher le pré en question.

- **Après le rond point, situé en direction de la route de Chalon sur Saône, les voitures ne peuvent plus doubler.**

Réponse : La question sera posée au Conseil Général. Le marquage au sol n'a peut-être pas été revu suite à la mise en place de ce rond point. Ce qui pose davantage problème, c'est son repérage (manque de lumière).

- **Pour en revenir au carrefour du Vallon, du côté stade Saint-Roch, les poids lourds prennent de la vitesse et sont dangereux, il faudrait prévoir des ralentisseurs.**

Réponse : Un courrier émanant de la Ville d'Autun sera adressé au Conseil Général pour une demande de ralentisseurs sur la portion comprise entre le rond point de la Croix Verte.